

Programme de formation C3ITR

code RS 5770
code certif info 112761

Mis à jour le 17.11.25

CONSEILLER À LA SÉCURITÉ | ADR 1.8.3 | Transport de matières dangereuses Formation de Spécialisation initiale et recyclage (C3ITR) RID 3 jours | 21h00 | Présentiel

Cette formation répond aux exigences de la sous-section 1.8.3.8 de l'ADR.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Toute personne préparant l'examen initial de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies ferrées. Le stagiaire doit avoir suivi la formation APTH C4IB9 et, selon le cas, C3IT9, C2IS2, C2IT2 ou C2IS1.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les connaissances spécifiques au transport par voies ferrées.
- Approfondir le contenu des différentes parties du RID au travers d'exercices.
- Comprendre la relation directe qui existe entre le RID et l'ADR.
- Savoir répondre à une étude de cas
- Se familiariser avec le principe des QCM RID.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de conseiller à la sécurité RID.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Théorie = 50% - Exercices = 50% ; Livret de stage ; ADR et arrêté TMD en cours de validité ; Powerpoint.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Corrections des exercices et des QCM.

FIN DE FORMATION

- Remise d'une attestation de formation

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante : info.handicap@apave.com

Programme de formation C3ITR

code RS 5770
code certif info 112761

PROGRAMME	
1 ^{ère} JOURNÉE (7h) 8h30 – 17h00	
ACCUEIL	Tour de table, le programme, déroulement de l'examen
LA RÉGLEMENTATION	- Le RID (structure et parties) - L'annexe II de l'arrêté TMD - Les généralités
EXERCICES	Différences entre RID et ADR : - Trafic ferroutage - Intervenants spécifiques (gestionnaire d'infrastructure, E.C.E...) - Les exemptions - La signalisation - Les Wagons-citernes - Les limitations de chargement - Les colis express Correction collective Chacun des thèmes ci-dessus est passé en revue, en lien avec l'arrêté français TMD.
LE TABLEAU A	- Présentation du tableau A - Comprendre et savoir lire le tableau A - Méthodologie de recherche des informations
FIN DE LA FORMATION POUR LES STAGIAIRES EN RECYCLAGE (2 jours)	
2 ^{ème} JOURNÉE (7h) 8h30 – 17h00	
VÉRIFICATION DES ACQUIS	QCM de mise en application Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : QCM de 50 questions Correction collective.
3 ^{ème} JOURNÉE (7h) 8h30 – 17h00	
INITIATION AUX ÉTUDES DE CAS	Exercices individuels
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : Études de cas
SATISFACTION	Évaluation de la formation (QCM)
SYNTHÈSE	Questions, synthèse
FIN DE LA FORMATION POUR LES STAGIAIRES EN INITIALE (3 jours)	